



Mme Zakia Khattabi

Cellule stratégique et secrétariat de la Ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal
FINTO - Boulevard du jardin Botanique 50 - 5ème étage
1000 Bruxelles

N/Réf : 2022-10-05_Lettre qualité de l'air.
Bruxelles, le 5 Octobre 2022

Objet : Soutien aux normes européennes pour la qualité de l'air, révisées et fondées sur des données scientifiques, afin de protéger la santé publique et la nature contre la pollution atmosphérique

Madame la Ministre,

Il y a un an, à la suite d'un examen systématique des données scientifiques, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a publié de nouvelles directives mondiales¹ en matière de qualité de l'air, accompagnées de recommandations sur les concentrations maximales des principaux polluants atmosphériques.

La pollution de l'air constitue le plus grand risque environnemental pour la santé en Europe. On estime qu'elle est à l'origine de plus de 307.000² cas de décès prématurés chaque année. Rien que dans notre pays, elle est d'ailleurs déjà responsable de 7.500 décès prématurés³. En outre, selon l'OMS, la pollution atmosphérique est la deuxième cause, après le tabagisme, de décès résultant de maladies non transmissibles. Nonante sept pour cent (97 %) de la population urbaine de l'UE réside actuellement dans des zones où la qualité de l'air est mauvaise.

La pollution atmosphérique représente également un problème majeur pour la protection de la nature. Dans son Analyse d'impact initiale, la Commission a estimé le coût de l'impact de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes à 54 milliards d'euros par an. Selon l'analyse, les limites d'eutrophisation sont dépassées dans 32 % des sites écosystémiques et 73 % des sites Natura 2000 sur tout le territoire de l'UE⁴.

¹ New WHO Global Air Quality Guidelines aim to save millions of lives from air pollution, WHO, 2021 - <https://www.euro.who.int/en/media-centre/sections/press-releases/2021/new-who-global-air-quality-guidelines-aim-to-save-millions-of-lives-from-air-pollution>

² voir <https://www.eea.europa.eu/publications/air-quality-in-europe-2021/>

³ Premature deaths attributable to air pollution, EEA, 2020: <https://www.eea.europa.eu/media/newsreleases/many-europeans-still-exposed-to-air-pollution-2015/premature-deaths-attributable-to-air-pollution>

⁴ Analyse d'impact initiale pour la révision des directives Qualité de l'air, 2020 - https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/12677-Qualite-de-lair-revision-de-la-reglementation-de-lue_fr

Le coût de la pollution de l'air est estimé à 940 milliards d'euros par an pour l'UE⁵. Il s'agit notamment des frais de soins de santé liés aux décès prématurés et aux maladies dus à la pollution atmosphérique, des pertes de productivité dues à la fois aux journées de travail perdues et à la réduction de la productivité des travailleurs, des pertes de rendement des cultures, de la dégradation du paysage naturel affectant l'industrie du tourisme et des dommages causés aux bâtiments.

Ce prix, exorbitant et inacceptable, que payent la santé et l'environnement à la pollution atmosphérique est pourtant largement évitable.

Après la pandémie et les conséquences qui en découlent, toujours visibles autour de nous, nous devrions aujourd'hui mettre l'accent sur la protection de la santé et la prévention des maladies. Au niveau de l'UE, la publication de la proposition législative visant à revoir les directives européennes en matière de qualité de l'air, qui déterminent les normes en matière d'air pur, est prévue pour le 26 octobre 2022 dans le cadre du Plan d'action « zéro pollution »⁶. Cette actualisation est cruciale pour la santé publique et constitue pour le Conseil une chance unique de sauver des vies et de prévenir les maladies à une échelle sans précédent.

Les nouvelles recommandations de l'OMS proposent désormais des concentrations maximales nettement inférieures pour les principaux polluants, en particulier pour les particules fines d'un diamètre < 2,5 µm (PM_{2,5}), qui sont à l'origine du plus grand fardeau sanitaire dans l'UE, pour lesquelles une concentration moyenne annuelle de 5 µg/m³ est aujourd'hui recommandée, soit la moitié de la recommandation précédente de l'OMS, qui était de 10 µg/m³, et cinq fois moins que la norme européenne actuelle de 25 µg/m³. En ce qui concerne le dioxyde d'azote (NO₂), qui a été au centre des discussions sur la limitation ou l'interdiction de la circulation dans les centres-villes, une nouvelle concentration moyenne annuelle de 10 µg/m³ est désormais recommandée, ce qui représente une baisse significative par rapport à la recommandation précédente de l'OMS de 40 µg/m³, qui est d'ailleurs la norme européenne actuelle.

Aborder cette problématique ne se limite pas à une seule compétence ou à un seul niveau politique. De par votre compétence, vous pouvez jouer un rôle important dans la formulation de la position belge dans ce dossier qui, dans une large mesure, doit être traité au niveau international. Voici plusieurs manières de marquer cette approche de votre empreinte :

- faire une déclaration publique dans laquelle vous exprimez votre soutien aux normes de qualité de l'air pour protéger la santé ; et ainsi demander au gouvernement de soutenir pleinement les recommandations de l'OMS en matière de qualité de l'air pour les principales substances polluantes, ainsi que les dernières découvertes scientifiques ;
- contribuer à l'expertise pour définir la position belge sur la révision des directives européennes en matière de qualité de l'air ambiant ;
- au sein du Conseil européen, viser l'application des nouvelles recommandations de l'OMS en matière de qualité de l'air pour lutter contre la pollution atmosphérique.

⁵ Pollution de l'air : notre santé n'est toujours pas suffisamment protégée, Cour Des Comptes Européenne, 2018 - <https://op.europa.eu/webpub/eca/special-reports/air-quality-23-2018/fr/>

⁶ Plan d'action « zéro pollution » - https://environment.ec.europa.eu/strategy/zero-pollution-action-plan_fr

Objet : Soutien aux normes européennes pour la qualité de l'air, révisées et fondées sur des données scientifiques, afin de protéger la santé publique et la nature contre la pollution atmosphérique

Les organisations suivantes, issues de la société civile, actives dans les domaines de l'environnement et/ou de la santé, font appel à vous-même et à vos services pour protéger la santé des personnes contre la pollution de l'air, et en particulier celle des groupes vulnérables tels que les enfants ou les patients déjà atteints d'une maladie : **lors de la prochaine révision des directives sur la qualité de l'air, soutenez les normes européennes contraignantes afin qu'elles puissent être mises en œuvre le plus rapidement possible.**

Nous aimerions vous rencontrer dès que possible pour discuter de cette question plus en profondeur.

Nous vous remercions d'avance pour votre soutien et nous attendons votre réponse avec impatience.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Luc Van Gorp
Président du Collège Intermutualiste National,

Au nom des signataires,

*Luc Van Gorp, pour les Mutualités Chrétiennes,
Philippe Mayné, pour les Mutualités Neutres,
Paul Callewaert et Jean-Pascal Labille, pour Solidaris,
Bart De Waele, pour les Mutualités Libérales,
Xavier Brenez, pour les Mutualités Libres,
Joeri Thijs, pour Greenpeace,
Danny Jacobs, pour Bond Beter Leefmilieu,
Raf Pauly, pour BRAL,
Marc Michils, pour Kom op tegen Kanker,
Frans Schotte, pour Gezinsbond,
Sylvie Meekers, pour CANOPEA,
Didier Cataldo, pour Belgian Respiratory Society,
Pierre Dornier, pour Les chercheurs d'air,
Liam Galvin, pour European Pulmonary Fibrosis Federation (EU-IPFF).*